

La revue d'actualité sociale de Sud Matmut

Daniel Havis quitte le bureau du Gema

Daniel Havis, Président du Groupe Matmut, a quitté le bureau du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (Gema).

Il est remplacé par Nicolas Gomart, directeur général de la Matmut.

L'évènement est pratiquement passé inaperçu ces dernières semaines mais il tourne une page de l'histoire du Gema.

Daniel Havis, président du groupe Matmut, a fait part de sa décision de quitter le bureau de l'organisation professionnelle à l'occasion de l'assemblée générale qui s'est tenue le 1er juillet dernier.

La Matmut continuera toutefois de siéger au bureau par l'intermédiaire de Nicolas Gomart, directeur général de la mutuelle rouennaise. Président du Gema de 2004 à 2008, Daniel Havis a également fondé et présidé l'Association française de l'assu-

rance (FFSA-Gema, AFA) entre 2007 et 2011.

Quitter le Gema...pour la FNMF ?

D'aucuns interprètent ce départ du Gema comme un signal fort envoyé à la Mutualité française (FNMF), dont il est depuis vingt ans membre du conseil d'administration, du bureau et vice-président depuis 2006.

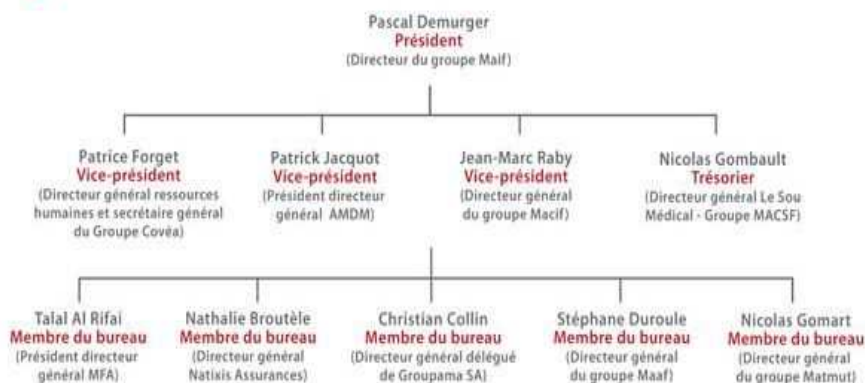
A quelques mois de la succession d'Etienne Caniard à la présidence de la Mutualité Française, dont le mandat s'achève en 2016, le nom de Daniel Havis revient régulièrement dans les discussions comme candidat potentiel tout comme Thierry Beaudet, président du groupe MGEN, (Mutuelle générale de l'Education nationale), et du groupe Istya, vice-président de la FNMF.

Le bureau du Gema au 1er juillet 2015 :

DANS CE NUMÉRO :

D. HAVIS quitte le bureau du GEMA	1
La Matmut nous mène-t-elle en bateau ?	2
Un pas en avant, un pas en arrière	2
Nous sommes des salariés	3
Service après vente de la loi Macron	3
Solidarité avec le peuple grec	4

Le bureau du GEMA



La Matmut nous mène-t-elle en bateau ?



Nous apprenons la naissance de " Newrest-Matmut", dont l'ambition initiale était de relever le défi du Vendée Globe, édition 2016 et désormais de la Transat Jacques Fabre 2015 en guise de galop d'essai apprend on par la Presse, avec le concours de très éminents marins français couverts de gloire.

Une équipe est en cours de recrutement...

Curieux tout de même, cette fierté un rien franchouillarde ...

Ne boudons pas notre plaisir : nous suivrons sur l'intranet avec un enthousiasme contraint le programme de compétition de ce bateau dont le couronnement sera espéré de tous.

Un pas en avant, un pas en arrière...

... serait-ce la politique de SFEREN ?

Après le mariage en 2009, les enfants en 2013 avec le déchement des salarié-e-s à SFEREN Réparation dans des conditions antisociales dénoncées par Sud dans un tract du 14 janvier 2013, le divorce....

La MAIF a manifesté sa volonté de sortir du réseau de la réparation automobile.

Dès janvier 2016, SFEREN réparation se recentrera sur la constitution du réseau commun d'experts, les tarifs et la veille technique et réglementaire.

MACIF et MATMUT reprendront la gestion de leur propre réseau et leurs salarié-e-s qui travailleront dans leur

Notre direction a donc l'assurance, c'est notre métier, de remplir le flash info journalier avec des communiqués fédérateurs.

Ça rassure...

Financièrement, un monocoque IMOCA de 60 pieds (18 mètres, tout de même !) coûte très cher.

D'après la presse spécialisée de 2.2 à 2.5 millions d'euros dont la moitié amortissable.

Enfin, cerise sur le gâteau, la direction générale (les 10 plus hautes rémunérations du Groupe) s'est tout de même augmentée de 2 896 108 € en 2013 à 3 326 051 € en 2014, pour préparer 2015 disent-ils.

C'est pas ça qui va faire baisser les charges !

Seulement voilà, Sud Matmut n'oublie pas que comptablement le sponsoring est considéré comme une dépense d'exploitation qui réduit le montant du bénéfice fiscal sur lequel sont calculées nos primes de participation... (sur la méthode de calcul de la participation, relire le tract Sud Matmut de mars 2012 : <http://solidairesmatmut.wifeo.com/porsche-rugby-participation-choisissons-nos-priorites-.php>, il est toujours d'actualité)

Et pendant ce temps les salarié-e-s rament et pour certain-e-s se noient sous la charge de travail.

Et ça nous met d'une humeur de Sudistes...

propre structure, pour le compte de SFEREN.

Les contrats de détachement arrivent à leur terme, cela tombe bien !

Espérons que nos dirigeants prennent exemple sur les navigateurs du Vendée Globe et arrêtent un jour de naviguer à vue....

Nous sommes des salariés !

Le terme de collaborateur est mis à toutes les sauces dans la nouvelle rhétorique RH . Gérard FILOCHE, ancien inspecteur du travail, nous permet de comprendre l'incongruité de l'emploi de « collaborateur » en lieu et place du terme salarié.

La DRH : – « Bonjour Monsieur l'inspecteur, je vous présente mes collaborateurs ... »

- Ah, vous avez des gens extérieurs à l'entreprise, ils ne sont pas déclarés ?

- Mais non, bien sûr, ils sont salariés. Ici, dans l'entreprise, bien sûr

- Pourquoi vous les appelez collaborateurs ?

- Mais on les appelle comme ça, ce sont des collaborateurs...

- Mais, Madame, vous savez ce qui caractérise un contrat de travail, c'est un « lien de subordination juridique permanente ». Je parle en droit. Tout salarié est « subordonné ». On ne peut à la fois, être « collaborateur » et « subordonné ».

- Monsieur l'Inspecteur on les appelle ainsi, par respect, pour les associer...

- Madame, le mot « collaborateur » n'existe pas une seule fois dans le Code du travail, restez donc sur un plan juridique, c'est clair : un « salarié » !

- Mais enfin monsieur l'Inspecteur, on a le droit d'appeler nos... nos collaborateurs comme on veut.

Madame, vous faites de l'idéologie. S'il vous plait, pas avec moi.

- Comment ça ?

- C'est de l'idéologie que d'appeler un salarié « collabora-

teur ». Ça peut faire croire, qu'il est sur un pied d'égalité avec vous dans son contrat mais ce n'est pas le cas. C'est parce qu'il est subordonné qu'il a des droits. Le code du travail, c'est la contrepartie à la subordination. Supprimer la notion de subordination, ça enlève la contrepartie. Ça fait croire que dans l'entreprise, tous ont le même « challenge », le même « défi », sont dans le même bateau. Jusqu'à ce que le patron parte avec le bateau et que le salarié reste amarré sur le quai au Pôle emploi, et il s'aperçoit alors qu'il n'était pas collaborateur mais bel et bien subordonné... Le patron et le salarié n'ont pas les mêmes intérêts. L'un cherche à vendre sa force de travail le plus cher possible, l'autre veut la lui payer le moins cher possible.

- Là, monsieur l'inspecteur, c'est vous qui faites de l'idéologie !

- Vous croyez ? Bon alors, je propose d'arrêter tous les deux, et pour nous départager, de nous en tenir au droit, au seul droit, donc on parle de « salariés » désormais. Uniquement.

- Bien mais c'est dommage, j'utilise « collaborateur » parce que c'est valorisant...

- C'est vous qui le dites ! Vous ne vous demandez pas pourquoi on n'a pas mis le mot « collaborateur » en 1945-46 dans le code du travail ?

- C'est une question de génération... On n'a pas le même sens pour le même mot...

- C'est certain. « Collaborateur », c'est marqué d'infamie. On n'a donc pas la même approche. Allez, n'en parlons plus, mais encore une fois, soyez correcte : appelez vos salariés des salariés...

Gérard Filoche

Service après-vente de la loi Macron, bonjour ! (petite information sur le défenseur syndical)

Dès ce début du mois de juillet, les communicants d'Emmanuel Macron turbinent à plein tubes pour tenter d'endormir les salarié-e-s à coups de belles histoires, sur le site officiel du gouvernement : (<http://www.gouvernement.fr/une-sema...>)

Mardi 14 juillet (ça ne s'invente pas !), c'est un dénommé Carlos qui informait Samuel, son copain des bacs à sable, et lui suggérait de « prendre contact avec le défenseur syndical, créé par la loi Macron, et qui est spécialement formé pour assister ceux qui ont recours aux prud'hommes ».

Ce que Carlos n'apprendra pas, c'est que les organisations syndicales n'ont pas attendu Emmanuel Macron pour mandater un ou une défenseur/e syndical/e pour assister ou représenter les salarié-e-s devant le conseil des prud'hommes. L'article R1453-2 du Code du travail précise que « Les personnes habilitées à assister ou à représenter les parties sont (...) : les délégués permanents ou non permanents des organisations d'employeurs et de

salariés (...) ». La loi Macron n'a fait qu'octroyer quelques accès et droits supplémentaires.

Et c'est la loi du 21 mars 1884, dite Waldeck-Rousseau, qui autorise les syndicats professionnels (patronaux et salariés) et donne notamment le droit aux syndicats d'exister et d'ester en justice, qui a créé le rôle de défenseur syndical. Depuis lors, les défenseurs syndicaux, mandatés par les syndicats, représentent et assistent les salarié-e-s devant les tribunaux.

Les syndicalistes défendent leurs collègues et les membres des unions locales de syndicats devant les conseils de prud'hommes, les tribunaux des affaires de sécurité sociale, les cours d'appel (mais plus devant la cour de cassation depuis quelques années) ou, dans certains cas, devant les tribunaux de commerce, ou les tribunaux d'instance. Et évidemment, à l'intérieur des entreprises. Certains tribunaux sont interdits pour lesquels c'est le monopole des avocats.



Nombre de nos camarades défendent bénévolement, et souvent sur leur temps personnel, les salarié-e-s. Bien souvent, nous défendons par cette voie les salarié-e-s des petites entreprises, où aucune représentation collective n'existe, du fait de la loi. Nos élu-e-s et mandaté-e-s utilisent toutes les actions possibles, collectives ou individuelles.

La communication du gouvernement sur la loi Macron est à l'image de la procédure qui l'a amenée : un passage en force, méconnaissant la réalité quotidienne des salarié-e-s, des syndicats et même, manifestement, l'histoire juridique et sociale.

Les organisations syndicales ne vous ont pas attendu, Monsieur Macron !

Solidarité avec le peuple grec contre le coup d'état financier, mené par l'Union européenne et le FMI

Le gouvernement grec vient de céder aux injonctions de l'Union européenne et du FMI, en dépit du rejet massif exprimé dans les urnes une semaine auparavant, trahissant l'espoir d'une démocratie possible en Grèce mais aussi plus généralement en Europe. La menace de sortir la Grèce de la zone euro a eu raison des engagements électoraux et des tentatives de remises en cause de l'austérité faites jusque là en Grèce. Le retour de la tutelle de la Troïka sur tout projet de loi est un déni de la démocratie populaire grecque.

Ce n'est pas un bon accord :

- Il va renforcer l'austérité par les mesures budgétaires et l'augmentation de la TVA dans un pays déjà dévasté
- Il va renforcer la privatisation de la Grèce avec le secteur de l'énergie en particulier
- Il annonce une nouvelle réforme des retraites par l'allongement de la durée du travail et une réforme du marché du travail alors qu'il y avait un enjeu majeur sur le rétablissement des conventions collective.

Rien sur la dette :

Les demandes de rééchelonnement et de restructuration d'une dette qui n'est ni juste, ni soutenable n'ont pas été prises en compte.

Et un plan d'investissement en partie virtuel ne saurait rééquilibrer l'ensemble de ces éléments négatifs, et n'amènera aucune croissance.

Nous connaissons ce régime, c'est celui qui est appliqué en Grèce depuis 2010 et dans d'autres pays, et en particulier en France dans une moindre mesure, créant chômage, misère et inégalités.

La confédération syndicale du public Adedy ne s'y est pas trompée et a appelé à une grève dans la fonction pu-

blique le 15 juillet, jour où le parlement devait ratifier l'accord.

Le gouvernement grec n'a pas voulu faire le choix de la sortie de l'euro, considérant sans doute que le mal serait pire.

Mais pour les travailleur-euses, les chômeur-euses, les classes populaires, c'est l'assurance de jours toujours plus difficiles et l'échec d'une tentative démocratique de remise en cause de l'intérieur des politiques européennes.

Pour l'Union syndicale Solidaires, engagée depuis longtemps, la solidarité doit se renforcer avec ceux et celles qui luttent sur place dans les formes qu'ils décideront.

L'expression démocratique au moment du référendum, la vigilance des classes populaires, les grèves et manifestations, l'existence de nombreuses structures de mobilisation, de solidarité et d'entraide à la base trouveront les moyens de peser sur la situation, nous en sommes certains.

De notre côté, nous, syndicalistes des autres pays d'Europe, devons, au delà de la solidarité engager résolument les mobilisations nécessaires pour changer cette Europe austéritaire et anti-démocratique si nous ne voulons pas de l'austérité comme seul horizon mortifère en Europe ni de la montée de la gangrène nationaliste et fasciste.

Soutien aux travailleurs, travailleuses et classes populaires contre l'austérité et les mémorandums !